



À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre, tenue à la salle du conseil municipal au 453, rue St-Denis le mardi 20 décembre 2022 à 19h16, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Également présent: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2023
3. Adoption de la masse salariale 2023
4. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette.

Avis & Dépôt

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2023**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2023.

22-12-264

3. **Adoption de la masse salariale 2023**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter la liste des salaires ainsi que la masse salariale pour l'année 2023 incluant les charges sociales, telles que recommandées, pour un montant total des salaires bruts et charges sociales de 735 470 \$.

Adoptée à l'unanimité

22-12-265

4. **Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 20.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire